

Bulletin d'inscription Aquathlon de Marquise 2019

Numéro de dossard

Nom : Prénom :
 Date de naissance : sexe : Taille Teeshirt :

Catégorie :

Adresse : code postal : Ville :

Tél : courriel/mail :

Temps de référence 50 mètres Natation :

Temps envisagé pour la Natation :

Numéro de licence : Club :

Joindre la photocopie de la licence et pour le non licencié le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition daté de moins d'un an.

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'y soumettre.

Date : Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e).....autorise mon fils/ma fille à participer à l'aquathlon organisé le 28 Avril 2019 par Marquise Club Triathlon/ La terre des deux caps.

Date : Signature :

Cocher l'épreuve choisie				
Epreuves	Jeunes 6/9 ans	Jeunes 8/11 ans	Jeunes 10/13ans	XS Découverte
année naissance	de 2010 à 2013	de 2008 à 2011	de 2006 à 2009	de 2006 et moins
Catégories	Mini Poussin 2012/13	Poussin 2010/11	Pupille 2008/09	Benjamin 2006/07
	Poussin 2010/11	Pupille 2008/09	Benjamin 2006/07	Minime 2004/05
				Cadet 2002/03
				Junior 2000/01
				Sénior, Master
Licenciés FFTRI Compétition	3 Euros	3 Euros	5 Euros	10 euros
Licenciés FFTRI Loisir/UNSS + Pass J	5 Euros	5 Euros	7 Euros	12 Euros
Non-licenciés + Pass J				

REGLEMENT DE L'EPREUVE AQUATHLON 28/04/2019

Article 1 : Le 5ème Aquathlon organisé par le Marquise Club Triathlon / La terre des 2 Caps est constitué de **plusieurs épreuves ouvertes à tous**, licenciés et non licenciés.

Cet évènement déroulera à la piscine Capoolco situé au Cardo à Marquise (en face de la gendarmerie, de Cap Land).

Retrait des dossards et inscriptions à partir de 12h (pièce d'identité obligatoire).

CATEGORIES/DISTANCES/HORAIRES

JEUNES : départ approximatif

- DEPART : 13H45 6 à 9 Ans Nat: 50m Cap : 500m
- DEPART : 14H30 8 à 11 Ans Nat: 100m Cap : 1000m
- DEPART : 15H00 10 à 13 Ans Nat: 200m Cap : 1500m

- DEPART : 15H45 XS à partir de Benjamin Nat : 500 m Cap : 2500m

Les athlètes doivent se présenter obligatoirement 15 minutes avant le départ de leur course en tenue au bord du bassin de natation pour le briefing de l'épreuve.

Article 2: Les inscriptions devront parvenir au plus tard à l'organisation le Jeudi 25 avril 2019.

Dossier d'inscription à renvoyer complet avec règlement (chèque à l'ordre du club MCT) à

Madame Carpentier Maïté 51 rue Léon Blum 62720 RINXENT

Tél 06.68.99.59.08 Adresse mail : mctriathlonmaite@orange.fr

L'inscription en ligne se fait via le lien suivant : <https://inscriptions-teve.fr/aquathlon-de-marquise-2019>

Elles sont limitées à 150 dossards pour l'ensemble des courses.

Pour les licenciés FFTRI compétition, joindre une photocopie de la licence 2019 lors de l'inscription.

Pour les non licenciés FFTRI Loisir/Dirigeant, UNSS, joindre un **certificat médical, de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, daté de moins d'un an** + le pass journée obligatoire de 2 Euros supplémentaires (assurance journalière, à remplir sur place). Sauf pour les Licenciés FFTRI Loisirs ayant la mention «Certificat Médical Compétition» sur leur licence.

Coûts des inscriptions : Voir tableau

Pas d'inscriptions sur place.

Article 3: Chaque athlète devra disposer de son propre équipement, l'organisation ne fournira que les bonnets de bain et les dossards. **Les combinaisons de natation sont interdites.**

Article 4 : Pour la natation, les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement qui seront communiqués par l'athlète sur le bulletin d'inscription. La partie natation se déroulera en piscine couverte, bassin de 25 mètres, 6 lignes d'eau avec 5 athlètes par lignes maximum. Tous les styles de nages sont autorisés, les aides artificielles sont interdites (pull buoy, plaquette, gilet, brassard, ceinture, tuba, palme ...). Rendre le bonnet de bain dès la sortie du bassin. Départ décalé de 5 minutes pour les benjamin(e)s.

Article 5: l'aire de transition est située à la sortie du bassin, **Cette zone est interdite à toute personne extérieure à l'organisation.** Chaque concurrent devra respecter l'emplacement qui lui est attribué. Lors de la transition, ranger son équipement de natation dans son sac, les sacs seront restitués à l'arrivée.

Article 6: Pour la course à pied, le dossard devra être fixé sur le ventre et être bien visible, sans pliure sans coupure. Le parcours se fera sur chemin et asphalte.

Article 7: Le ravitaillement en cours d'épreuve devra être assuré par l'athlète. L'organisation proposera un ravitaillement final.

Article 8: Le chronométrage débutera au départ de la natation et s'arrêtera lors du franchissement de la ligne d'arrivée par le dernier athlète.

Article 9: L'épreuve est affiliée à la fédération française de Triathlon et régie par la réglementation en vigueur. Les arbitres seront donc habilités à prendre toutes les décisions en matière de sécurité, de sanctions. L'application des cartons et pénalités est gérée par les arbitres.

Article 10: La protection des circuits sera assurée par des bénévoles. Nous demandons aux athlètes de bien vouloir respecter ces personnes, La sécurité médicale sera assurée par une équipe de secouristes professionnels. Tout athlète présentant des signes de fatigue anormaux pourra être arrêté par l'équipe de secours.

Article 11: En cas d'abandon, l'athlète devra le signaler à l'arbitre à l'arrivée et obligatoirement apporter son dossard et sa puce au poste de chronométrage.

Article 12: En aucun cas, un athlète ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement au retrait des dossards vaut acceptation du règlement.

Article 13: Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de :

- Défaillance ou accident consécutif à un mauvais état de santé du participant,
- Accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité,
- Pertes, bris ou vol d'objets personnels, de matériel.

Article 14: Les athlètes autorisent expressément les organisateurs de l'aquathlon ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias , à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Article 15: Les récompenses se feront à compter de 17h00.

Les 3 premiers athlètes masculins et féminins de chaque catégorie seront récompensés.

Les récompenses ne seront remises qu'aux athlètes présents.